



République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail

Cabinet du Premier Ministre
Ministre de l'Economie, des Finances
et du Budget

5^{ème} CONFERENCE DE PRESSE
DE S.E.M DANIEL KABLAN DUNCAN,
PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

DISCOURS

INTRODUCTIF

LUNDI 6 JUIN 2016 A 10H, AUDITORIUM DE LA PRIMATURE

C'est un très grand plaisir pour moi de vous retrouver ce lundi 6 juin, dans le cadre des rencontres périodiques que nous avons pris l'habitude de tenir au cours des années écoulées, la dernière ayant eu lieu le 29 janvier 2015.

Comme vous le savez, la présente conférence de presse est la cinquième du genre. Elle est surtout la première sous le second mandat que le Président de la République entame après son éclatante victoire à l'élection présidentielle du 25 octobre 2015.

En réalité, il me tardait de vous rencontrer depuis le début de l'année en cours, pour échanger avec vous sur les sujets de grand intérêt concernant la vie de notre pays.

Mais, comme vous vous en doutez certainement, avant l'organisation de la présente conférence de presse, il convenait d'abord d'achever la mise en place du nouveau Gouvernement formé le 12 janvier 2016.

Je voudrais, profiter de cette occasion, pour exprimer de nouveau ma reconnaissance et mon infinie gratitude au Président de la République, S.E. M Alassane OUATTARA, qui a bien voulu me faire l'insigne honneur de me renouveler sa confiance en me confirmant dans les fonctions de Chef du Gouvernement, le 06 janvier 2016.

En outre, il était aussi nécessaire d'accélérer les phases préparatoires du Groupe Consultatif pour le financement du Plan National de Développement (PND) 2016-2020, adopté le 09 décembre 2015 par le Gouvernement et le 30 décembre de la même année par l'Assemblée Nationale. Ce plan est évalué à 30.000 milliards de FCFA, contre 11.076 milliards de FCFA pour le PND 2012-2015, soit une augmentation d'environ 171 %.

Parallèlement, le nouveau Gouvernement devait élaborer au préalable son programme de travail pour l'année 2016, lequel constitue la boussole de son action. Ce Programme de Travail Gouvernemental a été adopté le lundi 22 février 2016, sous la haute égide du Président de la République.

Enfin, il fallait réussir l'organisation à Paris du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2016-2020 en mai 2016.

Ces étapes maintenant réalisées, nous nous retrouvons aujourd'hui, à l'auditorium de la Primature pour cette Conférence de Presse, devenue désormais un rendez-vous traditionnel.

A l'instar des précédentes conférences de presse, nos échanges porteront sur un thème qui traduit les grandes ambitions du Président de la République pour notre pays.

Le thème de ce jour est intitulé : **"EN ROUTE POUR L'EMERGENCE"**

Nous avons choisi ce sujet pour plusieurs raisons :

La première raison, c'est que ce thème constitue l'épine dorsale du programme de développement conçu par le Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, pour la prospérité de notre pays et le bien-être de nos concitoyens.

Vous vous rappelez en effet, que depuis 2011, le Président de la République a affiché son ambition de « faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 ». Il s'agit, en réalité, outre une finalité de son action, d'une directive, d'un état d'esprit et d'une nécessité de développement durable et de prospérité partagée.

La deuxième raison, c'est que nous sommes dans la première année du second mandat du Président de la République dont le terme est fixé à 2020. Et 2020, c'est dans environ quatre ans. Mais, 2020 se prépare aujourd'hui. Il est donc important de s'arrêter un instant pour apprécier le chemin parcouru et accélérer la mise en œuvre de ce qui reste à faire avant cette échéance capitale.

La troisième raison, c'est que nous avons la conviction que nos compatriotes, qui partagent cette aspiration, s'interrogent, à juste raison, sur les voies et moyens pour y parvenir. C'est notre devoir et notre mission de les informer régulièrement sur la stratégie et les actions identifiées et mises en œuvre pour atteindre ensemble ce bel idéal de développement.

Enfin, la quatrième raison, c'est la tenue très réussie du Groupe Consultatif, les 17 et 18 mai 2016 à Paris, dans le cadre du PND 2016-2020. Nous nous devons d'informer les ivoiriens de ce grand succès qui confirme la pleine adhésion et la confiance de la Communauté internationale en l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

Oui, chers sœurs et frères, chers amis de la Côte d'Ivoire, nous croyons que ce pays peut devenir un pays émergent, parce nous en avons les potentialités, les compétences et les ressources humaines nécessaires, et aussi et surtout, parce que nous avons un Président visionnaire, dynamique, efficace et déterminé.

Avec lui, nous atteindrons cet objectif, parce que nous le voulons ardemment ; parce que nous y travaillons ; parce que nos capacités nous le permettent.

Ce qui fonde aussi notre conviction, c'est la qualité du chemin déjà parcouru depuis sa prise de fonction en 2011 et, plus spécifiquement, les nombreuses réformes et réalisations enregistrées dans le cadre du PND 2012-2015.

Vous connaissez tous maintenant les trois principaux axes prioritaires qui ont constitué, sur la période 2012-2015, les piliers du premier mandat du Président de la République, à savoir :

- i. Paix et Sécurité ;**
- ii. Réconciliation nationale et Cohésion sociale ;**

iii. Reconstruction nationale et Relance économique.

Les nombreuses réformes opérées, les nombreuses actions et activités menées, les nombreux acquis obtenus et infrastructures réalisées au titre de ces trois axes prioritaires ont déjà fait l'objet d'une large information, tant à l'occasion de mes précédentes conférences de Presse que pendant la campagne électorale pour l'élection présidentielle d'octobre 2015.

I) Au titre de la paix et de la sécurité

Sous la conduite éclairée de SEM Alassane OUATTARA, Président de la République, notre pays a, aujourd'hui, définitivement renoué avec la paix, la sécurité et la stabilité politique, préalable à tout développement économique.

Les principaux résultats obtenus concernent spécifiquement:

- la moralisation de la police et des forces de défense et de sécurité par l'adoption d'un code de déontologie, d'une charte d'éthique intégrant les Droits Humains et la prévention des violences sexuelles ainsi que d'un code de la fonction militaire ;
- la création du Conseil National de Sécurité et du Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles(CCDO) et le renforcement de l'outil de défense et de sécurité, toutes choses qui ont permis d'enregistrer une évolution très favorable de l'Indice général d'insécurité qui est passé de 3,8 en janvier 2012 à 1,12 en décembre 2014 puis à 1,11 en décembre 2015 ;
- le succès du programme de Désarmement-Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants achevé au 30 juin 2015 avec 69 506 ex-combattants réinsérés, soit un taux de réalisation de 93 % ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel des Organismes de Défense et de Sécurité avec l'adoption récente de la loi de programmation militaire 2016-2020 et de la loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure 2016-2020, dont l'objectif est d'offrir des moyens adéquats aux Forces de Sécurité et de Défense pour (1) la lutte contre le grand banditisme, et (2) la prise en charge des nouvelles menaces (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, ...)
- Le renforcement de l'Action de l'Etat en mer avec l'acquisition de 2 Patrouilleurs baptisés " L'Emergence" et "le Bouclier" et la création de deux préfectures maritimes à Abidjan et à San-Pedro. Je signale que notre pays s'est vu attribué le siège du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO) ;
- La lutte contre la corruption, la promotion de la Bonne Gouvernance et la modernisation de la justice, ont constitué également des priorités du Président de la République, avec, notamment, la mise en place de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance , l'adoption de la Loi sur le code de transparence des Finances Publiques, l'harmonisation des coûts des actes de justice, les mesures

de sécurisation des documents judiciaires, de la réactivation de la fonction du juge de l'application des peines, de la remise à niveau des juridictions et des établissements pénitentiaires ainsi que la lutte contre l'impunité.

Il y a aussi lieu de relever, après les turbulences de la crise-post-électorale de 2010, les progrès remarquables enregistrés dans la quête de la Défense et de la Promotion des Droits de l'Homme en CI. Cela s'est traduit principalement à travers la création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et, plus récemment, d'un Ministère spécifiquement dédié aux « Droits de l'Homme et Libertés Publiques ».

En outre, la Côte d'Ivoire a obtenu les félicitations et des encouragements de la Communauté Internationale à l'occasion du second passage de notre pays à l'Examen Périodique Universelle devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies le 29 avril 2014, à Genève. C'est aussi le lieu de souligner que la Côte d'Ivoire est le 1^{er} pays africain à avoir adopté une loi pour protéger les Défenseurs des Droits de l'Homme.

A tous ces efforts, s'ajoutent les actions initiées au niveau du repositionnement diplomatique de la Côte d'Ivoire au plan international grâce au leadership du Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA, qui a été élu par ses pairs le 08 janvier 2016 Président en exercice de l'UEMOA, après deux mandats successifs en qualité de Président en exercice de la CEDEAO en 2012 et en 2013.

Ainsi, hormis le rôle très appréciable joué par la Côte d'Ivoire à la tête de la CEDEAO, dans la consolidation des acquis démocratiques et le règlement des conflits au Mali et en Guinée Bissau, il faut se féliciter de l'élargissement de la carte diplomatique qui a permis d'améliorer le taux de couverture diplomatique de notre pays de 48% au 31 décembre 2013 à 92% en 2015.

Les initiatives prises par le Gouvernement ont contribué à restaurer l'image de la Côte d'Ivoire, avec pour principaux corollaires le retour ainsi que les installations réalisées ou en cours en Côte d'Ivoire de nombreuses Institutions internationales, notamment du Bureau Régional de l'UNESCO, la Banque Africaine de Développement (BAD), le FIDA, Afreximbank, Eximbank Inde, la JICA, le JETRO, la KOICA, l'OPIC (USA), Africa rice, le Bureau International du Travail (BIT), du Bureau sous régional du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Mondiale du Café et du Cacao (ICCO) et très bientôt la Banque Européenne d'investissement (BEI). Il en va de même pour de grandes multinationales telles que General Electric, Microsoft, Exxon Mobil, etc.

II) En ce qui concerne la Réconciliation nationale et la Cohésion sociale

Les actions menées ont concerné, entre autres :

- la consolidation des conditions du dialogue social avec les différentes couches socioprofessionnelles ;
- l'adoption du statut particulier des Rois et Chefs traditionnels ;
- la poursuite du dialogue politique avec les partis de l'opposition ;
- la mise en place d'une nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI) plus consensuelle en octobre 2014, ce qui a permis l'organisation d'élections apaisées, crédibles, transparentes et inclusives ;
- les décisions de la justice ayant permis la mise en liberté provisoire de nombreuses personnes détenues suite à des infractions commises lors de la crise postélectorale et à l'occasion des tentatives d'atteinte à la sureté de l'Etat ;
- le retour de 260 000 réfugiés sur 300 000 identifiés, soit environ 87% ;
- la mise en place mars 2015 de la Commission Nationale de Réconciliation et d'Indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV), faisant suite à la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) dont le mandat a pris fin et du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) : la création de la CONARIV avait pour objectif de dynamiser le processus de la réparation des victimes de la crise post-électorale.
- Dans le même élan, la création toute récente d'un Ministère dédié à la cohésion sociale et à l'indemnisation des victimes vise à renforcer et à favoriser une meilleure coordination des interventions en matière de réconciliation et de cohésion nationale et d'indemnisation des Victimes.

III) En matière de relance économique et de reconstruction nationale

La Côte d'Ivoire s'est dotée, en ce qui concerne en particulier le développement économique et social, d'outils performants de prospective et de planification de son développement :

- l'Etude Nationale Prospective-Côte d'Ivoire 2040, en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de disposer de données prospectives pertinentes pour une bonne planification du développement
- le Plan National de Développement (PND 2012-2015) dont la mise en œuvre a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser un taux de croissance moyen de plus 9% sur la période 2012-2015 ;
- le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014) qui a permis d'actualiser les données démographiques de la Côte d'Ivoire qui situent la population ivoirienne à 22 671 331 millions d'habitants (environ 41,1 % de la population âgée de moins de 15 ans) ;

Les réformes structurelles et sectorielles d'envergure mises en œuvre ont permis d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique avec un taux de croissance annuel moyen de 9 % sur la période 2012-2015.

Cette croissance a été essentiellement tirée par trois facteurs, à savoir :

- i. l'évolution favorable des exportations ;
- ii. la forte croissance de la consommation finale ;
- iii. et la très forte augmentation des investissements.

Le déficit budgétaire a été de 2,2 % du PIB en 2013 et 2014 et contenu à 2,9 % en 2015, quand le taux d'endettement est resté soutenable à 41,3 % du PIB à fin 2015, pour une norme UEMOA établie à 70 % du PIB.

Le taux d'inflation est également contenu à 1,2 % en 2015 en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%.

Par ailleurs, le budget de l'Etat a connu une nette évolution sur la période en passant de 3 088 milliards de FCFA en 2011 à 5 196 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 68,3%.

Ces réformes, qui se poursuivent, ont valu à notre pays plusieurs reconnaissances internationales, notamment :

- l'adhésion depuis le 29 Octobre 2015, de la Côte d'Ivoire à l'initiative internationale « Open Government Partnership (OGP) » ;
- la place de 8^{ème} économie la plus compétitive du continent africain selon l'édition 2015 « du Rapport Mondial de la Compétitivité (WEF) » ;
- la plus forte progression sur le continent africain en matière de gouvernance selon le rapport 2015 de la prestigieuse Fondation Mo Ibrahim ;
- le maintien de notre statut de pays conforme à l'initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE) obtenu en mai 2013 ;
- l'obtention en décembre 2014 du prix du Forum « Mines and Money » du « Meilleur Pays en matière de réformes dans le secteur minier » devant la Finlande, le Pérou et la Serbie ;
- l'obtention du Threshold en décembre 2014 dans le cadre du Millenium Challenge Corporation (MCC), suivi de l'éligibilité au Compact depuis le 16 décembre 2015 ;
- le classement dans le Top 10 des pays les plus réformateurs du climat de affaires par le rapport Doing Business 2014 et 2015.
- l'amélioration de la note souveraine de la Côte d'Ivoire par l'Agence MOODY'S, passant de B1 à Ba3 et la notation B+ par l'agence FITCH Ratings avec une perspective positive ;
-
- la levée de 1 750 millions de dollars en 2014 et 2015 sur les marchés financiers internationaux pour le financement de nos investissements.

Avec le PND 2012-2015, la Côte d'Ivoire a aussi favorisé les investissements publics et privés. Ainsi, le taux d'investissement global a doublé sur la période 2011-2015, passant de 9 % du PIB en 2011 à 20 % en 2015. Pour les investissements publics, le taux est passé de 3,4% du PIB en 2010, à 6,2% en 2014 ; les investissements privés sont passés de 8,9% à 9,9% du PIB sur la même période.

Ces investissements ont rendu possibles la réalisation de projets sociaux d'envergure au nombre desquels, on peut citer :

- la construction d'infrastructures scolaires universitaires, sanitaires, routières, hydrauliques, électriques et portuaires ;
- de nombreux investissements en matière d'électrification, de sports, de culture, de tourisme, de transport, etc. ;
- la mise en œuvre d'un vaste programme de 150.000 logements sociaux ouverts sur toute l'étendue du territoire national ;
- La mise en œuvre de la mesure de gratuité totale, puis de gratuité ciblée des soins dans les formations sanitaires publiques pour un coût annuel de 20 milliards de FCFA ;
- la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2016 d'un montant global de 2 040 milliards de FCFA ;

S'agissant spécifiquement de l'agriculture, elle a porté et continue de porter le développement et la croissance de notre pays, même si la part de produits bruts ira en se réduisant au profit des produits transformés ou semis transformés issus du choix résolu que le Président de la République et le Gouvernement ont fait en faveur du développement de l'agro-industrie. Ainsi, la Côte d'Ivoire est :

- le premier producteur de cacao depuis des années avec plus de 45 % de la production mondiale en 2015 soit 1 700 000 tonnes ;
- le premier producteur mondial de noix de cajou en 2015 avant l'Inde avec plus de 700 000 tonnes ;
- le premier producteur mondial de noix de colas avec plus de 120 000 tonnes de produits ;
- le premier producteur africain d'hévéa avec plus de 300 000 tonnes ;
- le premier port thonier d'Afrique ;
- etc.

Il convient de souligner, dans le même ordre d'idées, le démarrage de la Couverture Maladie Universelle (CMU), la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire des enfants

de 6 à 16 ans et le démarrage du programme national d'électrification pour fournir de l'électricité à la majorité des ménages.

Relativement au domaine des infrastructures économiques, les grands investissements effectués depuis 2011 ont permis de réaliser :

- le revêtement de 1 980 km de routes interurbaines (travaux de point à temps) d'un coût d'environ 41,4 milliards FCFA TTC ;
- la réhabilitation de 220 km de voirie urbaine (travaux de PAT) d'un coût d'environ 24,8 milliards FCFA TTC ;
- la réhabilitation de 234 km de voiries en terre pour un coût d'environ 2,5 milliards FCFA TTC ;
- la construction de 134,7 km de routes neuves pour un coût total d'environ 46,1 milliards FCFA TTC. Il s'agit principalement des routes Boundiali-Bolona et Yamoussoukro-Attégouakro ;
- la réhabilitation de 140 km d'autoroute et la construction et la mise en circulation de 116 km d'autoroute (Singrobo-Yamoussoukro, Abidjan-Grand Bassam) pour un coût global de 287,7 milliards FCFA ;
- la construction de 8 ouvrages d'art structurants. Il s'agit du pont HKB, des ponts de Jacquville, de Bouaflé et de Gbélégban, de la 7ème et de la 8ème tranche, des échangeurs VGE et de la Riviera 2, ainsi que de la passerelle de Williamsville. A cela s'ajoutent 106 autres ouvrages constitués de Ponts et de dalots pour un coût total d'environ 214,6 milliards FCFA TTC.
- l'achèvement des projets d'adduction d'eau de Niangon 2, de Bonoua 1 et d'Anyama, qui ont permis d'obtenir une production supplémentaire d'environ 130 000 m³/j, soit 64% du déficit. Les 36% restant soit 70 000 m³/j devraient être résorbés par les projets en cours.
- le renforcement des infrastructures de transport ferroviaire, maritime et aérien, le renforcement des infrastructures des communications et d'information ainsi que la modernisation des TIC et du secteur de la communication audiovisuelle.

Dans le même temps, les actions menées ont permis d'enregistrer une progression significative des revenus mensuels moyens par personne active, tous secteurs confondus, qui sont passés de 40.000 FCFA en 2008 à 84.000 FCFA en février 2015, soit une hausse de + 110 % par rapport à 2008.

Quant au taux de pauvreté, il est passé de 51 % en 2011 à 46,3 % en 2015. Ce qui donne environ un million de personnes sorties de la pauvreté.

En outre, un accent particulier a été mis sur la modernisation de la Fonction Publique et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat à travers notamment :

- la prise en charge à 100% des mesures de revalorisation entérinées par décrets depuis 2007 et concernant 121 382 fonctionnaires ;
- le déblocage des avancements indiciaires pour l'ensemble des fonctionnaires depuis mai 2015.
- la bonification indiciaire, décidée en 2013 de 400 et de 150 points, respectivement au profit des cadres supérieurs et personnel technique de la santé, soit un total de 15 819 agents concernés ;
- la bonification indiciaire de 150 points et de 100 points au profit de 3 413 ingénieurs et techniciens.

Toutes ces mesures ont coûté à l'Etat environ 531,9 milliards de F CFA, soit une moyenne de plus de 132 milliards de F CFA par an.

A cela s'ajoute la hausse du SMIG, qui est passé de 36000 FCFA à 60000 FCFA en 2014.

Il convient de rappeler aussi toutes les mesures prises en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat des paysans, notamment pour les producteurs de café, d'anacarde et de cacao qui perçoivent maintenant 60% du cours mondial de leur produit. Le Prix du Cacao a atteint le prix garanti record de 1000 FCFA le kilogramme lors de la dernière campagne, et le prix de l'anacarde a atteint le niveau jamais égalé de 500 FCFA le kilogramme !

En raison de tous ces acquis, et de bien d'autres encore que le temps ne nous permet pas de citer ici, les ivoiriens ont massivement réélu le Président Alassane OUATTARA, le 25 Octobre 2015, pour un second mandat de cinq ans avec un taux de 83,66%. Ce scrutin transparent, ouvert et apaisé, a montré au monde entier le profond attachement des ivoiriens à la stabilité, à la démocratie et à la paix.

C'est pour poursuivre ce travail de développement économique et social initié en avril 2011, que la Côte d'Ivoire s'est dotée du nouveau PND 2016-2020, qui est la traduction des mesures et actions concrètes des cinq nouveaux axes prioritaires définis ci-après :

- i. le renforcement des Institutions pour la Paix et la Bonne Gouvernance ;**
- ii. la transformation structurelle de l'Economie ;**
- iii. l'amélioration des conditions de vie des populations;**
- iv. la promotion de la Jeunesse et de la Femme ;**
- v. et l'émergence d'un Ivoirien nouveau.**

Axe 1 : Le renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance

L'ambition forte de S.E.M Alassane OUATTARA, Président de la République est de réaliser une transformation rapide de notre système politique et institutionnel, économique et social, tout en travaillant au renforcement des liens d'amitié et de coopération avec les pays frères de la sous-région, dans le cadre de notre politique commune d'intégration, notamment au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

En outre, l'action publique sera davantage fondée sur la transparence et la reddition des comptes, en clair sur la bonne gouvernance.

Elle sera également axée sur la responsabilisation et la participation plus accrues du secteur privé et de la société civile.

A cet effet, les avancées réalisées dans le système judiciaire seront renforcées, d'une part, avec la création très prochaine de la Cour d'Appel de Commerce, après la création du Tribunal de Commerce d'Abidjan, et d'autre part, avec l'installation prochaine de la Cour des Comptes.

La loi Organique de 2014 relative au Code de transparence de la gestion des Finances Publiques permettra également au Gouvernement et à la société civile de renforcer la bonne gouvernance en matière de finances publiques.

Ce processus de bonne gouvernance sera, en outre, consolidé dans le cadre des missions confiées à des instances telles que la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances et les Inspections Techniques des ministères.

Le Gouvernement mettra aussi un accent particulier sur le renforcement des capacités des agents publics dans le cadre de la modernisation de l'administration, pour permettre au secteur public d'être plus efficace et efficient.

L'accélération de la dématérialisation des actes de procédures administratives par l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que la poursuite et le renforcement de la décentralisation sont inscrites également au rang de nos priorités.

Enfin, nous pensons que l'amélioration de l'inclusion sociale, la poursuite du dialogue politique avec l'Opposition, le renforcement du dialogue social, sont autant de facteurs qui permettront de garantir la stabilité politique et une croissance durable.

Plus spécifiquement, seront mises en œuvre des actions qui touchent principalement la Justice, la Diplomatie, la Bonne Gouvernance, la modernisation de l'Administration publique et territoriale ainsi que la Défense et la Sécurité, à savoir :

- l'ouverture de nouvelles représentations diplomatiques ;
- la mise en place des hautes juridictions suprême (Cour de Cassation et Conseil d'Etat) ;
- l'accélération du processus d'opérationnalisation de la loi sur le Foncier rural et sa vulgarisation ;
- le renforcement de la gouvernance en matière de passation des marchés publics;
- le renforcement de la moralisation et de l'efficacité de la Fonction publique ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale pour la période 2016-2020 ;
- la poursuite des processus d'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire et de retour des réfugiés.

En matière de sécurité, le Gouvernement est à l'initiative et dans l'action pour garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire. Il entend ainsi poursuivre ses efforts pour répondre aux défis sécuritaires actuels, particulièrement, le terrorisme qui s'étend malheureusement dans notre région Ouest-africaine.

Je saisis la présente occasion pour m'incliner de nouveau devant la mémoire de toutes les victimes de l'attentat terroriste du dimanche 13 mars 2016 à Grand Bassam. Je tiens, au nom du Président de la République et du Gouvernement, à rassurer les ivoiriens, et à leur dire que, ceux que j'appelle « les ennemis de la vie et du développement » n'empêcheront pas la marche de la Côte d'Ivoire vers le progrès pour l'émergence en 2020 de notre cher et beau pays.

Notre pays se donne les moyens de faire face à cette menace, bien entendu, en étroite collaboration avec les pays frères de la sous-région, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires. A cet effet, le Conseil National de Sécurité (CNS) présidé par le Président de la République vient d'adopter un plan d'actions pour la lutte contre le terrorisme, évalué à 80 milliards de FCFA. Ce plan vise à renforcer les moyens de collecte, de traitement et d'échange d'informations, de mobilité de nos forces de sécurité partout sur le territoire national.

Les efforts en matière de renforcement de la sécurité des personnes et des biens se traduiront aussi par la poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des infrastructures de sécurité, la collecte des armes, engins explosifs et munitions détenus illégalement, la sécurisation des frontières et le renforcement des dispositifs de prévention contre les nouvelles menaces autres que le terrorisme.

Par ailleurs, le Gouvernement amplifiera ses efforts en vue d'endiguer le phénomène des jeunes délinquants ou enfants en difficulté sociale communément appelés « microbes » ; cela, non pas seulement par la répression, mais aussi et surtout par la rééducation et la réinsertion sociale.

Axe II : La transformation structurelle de l'économie

Ainsi, et à titre d'exemple, pour le cacao, il s'agit de porter la première transformation, actuellement de 33 %, à au moins 50 % de la production de fèves de cacao à l'horizon 2020. Cette mesure, prise en concertation avec l'ensemble des broyeurs installés en Côte d'Ivoire, devrait permettre de porter le volume total de fèves transformées de 560 000 tonnes à 837 000, voire à 1 million de tonnes à l'horizon 2020.

S'agissant de l'anacarde, l'option est de nous engager résolument dans l'industrialisation, afin de parvenir à un taux de première transformation de 100 % en 2020.

Dans le même temps, nous voulons asseoir un leadership industriel dans la fourniture de produits transformés à forte demande ou à fort potentiel comme la fabrication d'articles d'habillement, de voyage, de maroquinerie, de chaussures, de préparations pharmaceutiques, de produits chimiques, de savons et détergents, de petit outillage, etc. Nous encourageons les PME et PMI à saisir ces opportunités.

A l'image des pays déjà émergents, cette industrialisation soutenue par l'innovation technologique, notamment les TICs, permettra un transfert massif d'emplois formels vers le secteur industriel en plein essor et vers le secteur tertiaire, en particulier le tourisme.

A ce propos, d'ici 2020, seront construits à Abidjan de nombreux réceptifs hôteliers de haut standing grâce notamment au programme d'aménagement structuré du Plateau, à l'Aérocité, à l'aménagement de la Baie de Cocody et à la réalisation des programmes structurants du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA).

Le Gouvernement a aussi mis en place un vaste programme d'infrastructures structurantes dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécommunications, qui visent avant tout à soutenir la production industrielle, à améliorer la compétitivité sur toutes les chaînes de l'économie, et à soutenir sa position de hub sous régional. Ces projets figurent dans les documents qui vous seront distribués tout à l'heure.

En matière d'investissements, notre stratégie devrait permettre de passer d'un taux d'investissement de 20 % du PIB à fin 2015 (contre 8,9% en 2011), à environ 23,4 % en 2020.

Dans cette perspective, l'aménagement du territoire comme instrument de base de l'inclusion géographique de la croissance est d'une impérieuse nécessité pour l'émergence. Je note qu'elle est prise en compte à travers les pôles économiques compétitifs pour le développement spatial du territoire qui fait actuellement l'objet d'une étude spécifique.

Les réformes structurelles et sectorielles de notre économie seront accélérées pour accroître le rythme des investissements directs étrangers (IDE), dont le potentiel est encore élevé. Notre objectif est de faire figurer la Côte d'Ivoire, au plus tard en 2020, parmi les 50 pays ayant le meilleur environnement des affaires au niveau mondial, dans

le cadre du classement Doing Business de la Banque Mondiale. Rappelons que la Côte d'Ivoire est passée du 177^{ème} rang en 2011 au 142^{ème} rang en 2015.

De plus, le financement de l'économie et notamment des PME/PMI par un système bancaire et financier à la fois efficace et compétitif permettant une bonne intermédiation financière, surtout entre les investisseurs et les épargnants, est d'une importance capitale. La Côte d'Ivoire est engagée à faire les réformes nécessaires, et à encourager la prise de décisions communautaires au niveau de l'UEMOA pour donner davantage de flexibilité au système financier régional. Déjà, l'adoption depuis décembre 2015 d'une loi sur le crédit-bail participe de ce processus de facilitation du financement des PME/PMI.

Le Gouvernement est engagé à poursuivre la réforme du secteur financier pour le rendre plus intégré dans toutes ses composantes, afin de répondre efficacement au besoin de financement de l'économie. Dans cette dynamique, la finance numérique, notamment le mobile banking, pourra jouer un rôle plus fort dans le renforcement de l'inclusion financière.

Par ailleurs, la transformation nécessite la conquête de nouveaux marchés en s'appuyant sur le marché sous régional. Dans ce contexte, l'accélération et l'intensification de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA (8 pays) avec un marché de plus de 100 millions d'habitants, et de la CEDEAO (15 pays) avec plus de 300 millions d'habitants, est indispensable pour améliorer le commerce intra régional et l'accès efficace aux marchés mondiaux.

Enfin, le développement des compétences, associé à l'adéquation pertinente entre la formation et l'emploi pour répondre aux besoins des entreprises est nécessaire pour accompagner l'objectif de transformation de l'économie. A cet effet, l'accent sera mis, notamment, sur les formations techniques et professionnelles, afin d'offrir aux secteurs industriel et tertiaire la main d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin. Déjà, le Gouvernement a adopté un programme de construction de 11 établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, pour un montant de 53 milliards de FCFA. Vont s'y ajouter 8 nouveaux établissements à construire pour un coût d'environ 47 milliards de FCFA, sur lequel certains de nos partenaires se sont déjà engagés ; sans compter le programme de réhabilitation des 62 établissements existants, pour lesquels 61 milliards FCFA sont à rechercher.

Axe III : L'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes

Elle constitue la priorité de l'action du Gouvernement, sous la haute égide du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA.

A cet égard, je voudrais relever les efforts réalisés et en cours dans le cadre de l'inclusivité de la croissance :

- l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui sera rendue effective d'ici la fin de l'année. En outre, va être mis en œuvre, le programme de filets sociaux pour les populations les plus vulnérables qui bénéficie d'un financement de 22,5 milliards de FCFA de la Banque Mondiale ;
- Le programme de logement social pour lequel l'Etat a fait des efforts importants en finançant les travaux de Voirie, Réseaux et Divers (VRD) à hauteur de plus 35 milliards de FCFA. Le Gouvernement attend des opérateurs une accélération du rythme de production des logements ;
- La mise en œuvre du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER 2020) avec l'électrification de 1250 villages de plus de 800 habitants déjà réalisés sur la période 2011-2015 et 750 prévus à fin 2016. De plus, tous les villages d'au moins 500 habitants seront électrifiés à fin 2017. Le PRONER est couplé au Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT) permettant l'accès effectif à l'électricité aux populations rurales et périurbaines, pour environ 1 200 000 personnes à faibles revenus. Ce programme permet à ces personnes de payer seulement 1 000 FCFA pour le kit d'abonnement « PEPT », le solde du prix s'effectuant à travers les achats d'énergie sur une période de 10 ans.
- La politique de l'«Ecole obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans» est effective depuis la rentrée scolaire en cours ayant occasionné un taux d'accroissement de 14 % des effectifs du préscolaire, 7% des effectifs du primaire et 10 % des effectifs du secondaire. Quant au taux brut de scolarisation au primaire, il est passé de 87,8% en 2011 à 95,4% en 2015. Au niveau du secondaire, ce taux est passé, pour le premier cycle, de 39,7% en 2011 à 58,4% en 2016 ; ce taux est resté stationnaire au second cycle à 29,4 %.
- C'est le lieu d'indiquer que, au niveau de l'Enseignement Supérieur, les effectifs des étudiants dans les Universités et Grandes Ecoles sont passés de 80.837 en 2011 à 192.842 en 2015, soit un accroissement de 139%.
- la promotion de l'insertion des personnes en situation de handicap dans les entreprises privées et les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- la réhabilitation des aéroports de l'intérieur du pays et leur exploitation;
- l'adoption d'une politique nationale de l'eau ;
- le renforcement du réseau d'assainissement du District d'Abidjan ;
- l'amélioration de la qualité de service dans la téléphonie mobile ;
- la construction, l'équipement et l'extension des infrastructures universitaires, et l'amélioration des conditions de vie des étudiants et de la sécurité sur les campus universitaires.

- Etc.

Divers autres projets ont en cours de réalisation dans le cadre des relations de notre pays avec des partenaires au développement.

Plus globalement, la construction d'infrastructures sociales et d'équipements de base, en appui à une offre de services public de qualité, notamment dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau potable et de l'assainissement participeront à la redistribution des fruits de la croissance.

Axe IV : La promotion de la jeunesse et de la femme

Le Gouvernement veut renforcer ses efforts en faveur de ces couches de la population particulièrement chères au cœur du Président de la République. Ces efforts visent particulièrement :

- La création d'un Ministère spécifiquement dédié à la Promotion et à l'Emploi des Jeunes ;
- la création d'emplois durables au profit des jeunes et le développement d'initiatives en faveur de l'auto-emploi. Sur ce point, vous permettrez de dire que, déjà, de 2011 à 2015, près de 70 000 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement direct vers l'insertion par des stages, l'apprentissage, la requalification, les formations pratiques de courtes durées, les THIMO et les Activités Génératrices de Revenus. Pour aller encore plus vite et toucher le plus grand nombre de jeunes, le Gouvernement a créé l'Agence Emploi Jeune, par fusion de toutes les structures et fonds existant avant. Cette agence bénéficie d'une dotation de soutien de 16 milliards FCFA au titre de l'année 2016, dont 10 milliards consacrés aux opérations directes en faveur de l'emploi des jeunes. En outre, la mobilisation de certains de nos partenaires pour l'emploi des jeunes sur la période 2016-2020 est encourageante avec, notamment, l'assistance de la Banque Mondiale à travers le PEJEDEC II pour un montant de 25 milliards de FCFA, de la France dans le cadre du C2D II, à hauteur de 22 milliards de FCFA, de la BAD dans le cadre du projet THIMO-BAD II de l'ordre de 1,81 milliards de FCFA, pour ne citer que ces trois exemples. Indépendamment du rythme normal de création d'emplois lié à la dynamique économique, la stratégie mise en place devrait permettre d'insérer professionnellement environ 601.143 jeunes sur les 5 ans à venir, soit un effectif annuel de 120.229 jeunes.
- la généralisation des programmes de service civique et de volontariat au profit des jeunes. Ce sens du service civique et du volontariat de nos jeunes pourra se manifester fortement lors de la 8^{ème} édition des Jeux de la Francophonie qui se tiendront du 21 au 30 juillet à Abidjan, et qui réuniront 4000 jeunes athlètes, créateurs et artistes, en provenance de 80 pays. Nous préparons donc activement

cet important rendez-vous de la jeunesse, creuset de partage et de solidarité, de promotion des jeunes talents et d'échange d'expériences. Il en est de même pour la Coupe d'Afrique des Nations de Football CAN 2011, un autre important rendez-vous qui, comme vous le savez, sera organisé en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la promotion des femmes, le Gouvernement mettra l'accent sur :

- le renforcement du rôle des femmes dans tous les secteurs de la vie de notre Nation, afin de les associer pleinement au développement politique, économique et social du pays ;
- le renforcement des actions de promotion du genre et de l'équité ;
- l'augmentation du niveau de la participation des femmes au processus politique et décisionnel ;
- l'intensification des campagnes d'information et de sensibilisation des filles sur les risques liés aux mariages et aux grossesses précoces ;
- la poursuite et le renforcement du développement des activités génératrices de revenus au profit des femmes, notamment à travers le FAFCI (Fonds d'Aide aux Femmes de Côte d'Ivoire), tout en accordant une attention particulière à la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Toutes ces actions visent à renforcer le rôle de la femme dans la société ivoirienne et à réduire sa vulnérabilité.

Axe V : La promotion d'un « Ivoirien Nouveau »

Ici, il s'agit d'œuvrer pour un changement des mentalités, de promouvoir l'esprit civique et de cultiver des valeurs comme l'excellence, l'intégrité, le sens de la responsabilité, l'assiduité, la ponctualité, etc. C'est une exigence pour assurer la pérennité de nos acquis.

Dans notre évolution vers la transformation du pays, l'«Ivoirien Nouveau» est aussi celui qui, s'associant pleinement à la vision du Président de la République, est prêt à s'engager dans la compétition internationale ouverte par la mondialisation et à en saisir surtout les opportunités, et non se préoccuper uniquement des menaces.

Pour réaliser la grande ambition du Président de la République, le Gouvernement vient d'organiser la réunion du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2016-2020 à Paris, les 17 et 18 mai 2016.

Ce plan, qui s'appuie sur une croissance économique moyenne annuelle de 8,7 % sur la période de référence, est évalué à 30.000 milliards de FCFA dont :

- 11.284 milliards de FCFA d'investissements publics ;
- 18.716 milliards de FCFA d'investissements privés.

A l'issue de cette rencontre fort réussie, le bilan se présente comme suit :

- au titre des financements publics, sur un besoin de financement de 4 425 milliards de FCFA (8,8 milliards de dollars US), le montant total des annonces des partenaires s'élève à 7 700 milliards de FCFA (15,4 milliards de dollars US), soit près du double de l'objectif de mobilisation. Il est à signaler que ces engagements ne prennent pas en compte la contribution financière de certains pays comme la République Populaire de Chine qui ont souhaité que leur financement ne soit intégré au montant total qu'après leur adoption par les voies légales de leur pays, notamment par leur Parlement.
- En ce qui concerne le secteur privé représenté par plus de 200 investisseurs provenant d'Afrique, d'Europe, d'Asie, du Moyen Orient et d'Amérique, les intérêts exprimés sur les opportunités d'investissements présentées s'élèvent à 9 500 milliards de FCFA, soit 19 milliards de dollars US.
- Pour rappel, au titre du Groupe Consultatif 2012, la Côte d'Ivoire a mobilisé pour les projets publics 4.328 milliards de FCFA contre un montant recherché de 2.017 milliards de FCFA, soit plus du double. Concernant le secteur privé, les intentions d'investissements ont atteint 4 260 milliards de FCFA pour 5 324 milliards de FCFA de projets présentés, soit 80 %.

Comme par le passé, notre action de promotion des potentialités économiques se poursuivra, notamment avec des forums, comme le Forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI), le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA), le Salon International des Equipements et Technologies de Transformation de l'Anacarde (SIETTA), le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA), etc.

Dans la même dynamique, le Gouvernement organisera à Abidjan, d'ici la fin de l'année, un forum sur la compétitivité, qui permettra d'approfondir les discussions entamées avec le Secteur Privé en marge du Groupe Consultatif, en vue de définir un cadre d'opérationnalisation des opportunités identifiées au cours de ces discussions.

Nous avons foi dans les capacités des Ivoiriennes et des Ivoiriens à relever le défi d'une Côte d'Ivoire Emergente à l'horizon 2020, qui n'est pas le premier défi de notre histoire commune.

C'est dans « l'union, la discipline et le travail », avec une équipe gouvernementale dynamique et dévouée autour du Président de la République S.E.M Alassane OUATTARA, que nous y parviendrons, tous ensemble.

Oui, nous pouvons parvenir à l'émergence par une croissance forte et inclusive, une lutte acharnée contre la pauvreté, et une prospérité de plus en plus partagée en vue d'un développement humain élevé et durable dans notre pays.

2020 c'est bientôt ! 2020 c'est demain !

En route donc pour l'émergence !

Je vous remercie de votre aimable attention. /-